

31. LE TERRORISME INTERNATIONAL

Contexte

Depuis 1985, le terrorisme international s'est imposé comme un grand sujet de préoccupation pour les gouvernements occidentaux, en partie à cause de la recrudescence des attaques terroristes en général et aussi des affrontements américano-libyens du printemps 1986.

Au cours de l'année 1985, il y a eu de nombreux incidents violents : des bombardements, des actes de piraterie dirigés contre des avions et contre un paquebot (*l'Achille Lauro*), de même que des attaques dans des aéroports. Le plus souvent, ces attentats avaient pour cible les États-Unis (plus particulièrement des militaires américains) et Israël. Toutefois, l'incident le plus meurtrier a été l'attentat contre l'avion *d'Air India*, qui avait décollé du Canada et qui a explosé en vol le 22 juin 1985. Plusieurs groupes ont revendiqué la responsabilité de ces différents attentats, dont la milice libanaise chiite Amal, le groupe palestinien Abou Nidal et des groupes activistes communistes en Belgique, en Allemagne et au Portugal (pour plus de détails, voir le Guide de l'année dernière).

Face à cette vague d'actes terroristes, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté unanimement, le 9 décembre 1985, une résolution sur le terrorisme qui fera époque. La résolution "condamne sans équivoque, comme criminels, tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs..."¹ Cédant, quant à elle, aux instances des Américains en faveur d'une action concertée contre le terrorisme, la Communauté économique européenne a décidé le 28 janvier 1986 d'interdire toute vente d'armes aux États clairement associés au terrorisme.

Au début de 1986, la Libye était au coeur des préoccupations occidentales (surtout américaines) relativement au terrorisme. Les hostilités

¹ Assemblée générale de l'ONU, 40^e session, Résolution n° 40/61, p. 607-609.